Arrêté ministériel n° 2022-112 du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008 portant application de la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	1 mars 2022
Publication	Journal de Monaco du 4 mars 2022[1 p.3]
Thématique	Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2022/03-01-2022-112@2022.03.05

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009 portant création et organisation de la Commission technique d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008 portant application de la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 février 2022 ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008.

Article 2

Voir l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 2008-295 du 16 juin 2008.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 mars 2022
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8580